

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1550

14 août 2006

SOMMAIRE

Amadeus Porcelain S.A., Luxembourg	74381	bourg	74358
Arcola Investments S.A., Luxembourg	74363	Il Castello Dei Tre Ceri S.A., Differdange	74368
Azure Investments Britannia S.A., Luxembourg . .	74367	Investnet International S.A., Luxembourg	74362
Azure Property Investments S.A., Luxembourg . .	74367	Irrus, S.à r.l., Luxembourg	74389
Bartholomé-Seyler, S.à r.l., Schweich	74399	Lauza S.A., Luxembourg	74400
Boucherie Scharpantgen, S.à r.l., Junglinster	74382	(The) Learn Educational Holding S.A., Luxem- bourg	74367
CB S.A., Luxembourg	74382	Lux International Distribution S.A., Luxembourg	74398
CB S.A., Luxembourg	74383	Medial European Communications Holding S.A., Luxembourg	74384
Central Investment Holding S.A., Luxembourg . . .	74397	Medial European Communications Holding S.A., Luxembourg	74384
Cité du Soleil S.A., Bettembourg	74397	Mellon International Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	74384
Com. Telecom S.A., Luxembourg	74399	Namara S.A., Luxembourg	74368
Compagnie Financière Taler S.A., Luxembourg . .	74400	North OREF Romania, S.à r.l., Senningerberg . .	74354
Compagnie Financière Taler S.A., Luxembourg . .	74400	P & B Consulting, S.à r.l., Luxembourg	74353
Crème S.A., Luxembourg	74398	Projektierung- und Planungsgesellschaft Echternach S.A., Echternach	74368
Cruchterhombusch S.A., Luxembourg	74354	S.D.E.T. Advisors S.A., Luxembourg	74382
Daran Corporation, S.à r.l., Luxembourg	74398	Temenos Luxembourg S.A., Luxembourg	74381
DM Direct Service S.A., Weiswampach	74399	W.L.F. World Line Formula S.A., Luxembourg . .	74354
Ecoprest S.A., Luxembourg	74382	Yorkan Corporation, S.à r.l., Luxembourg	74383
Financière Tractel S.A., Luxembourg	74362		
FM Beta, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	74359		
Gestion Magma S.C.A., Luxembourg	74399		
Gilda Participations S.A., Luxembourg	74400		
GK Engineering S.A., Schifflange	74398		
IFDC Investment Management Co. S.A., Luxem-			

P & B CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 34, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 90.052.

La société P&B CONSULTING, S.à r.l., par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2005, a transféré son siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, à dater du 15 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04710. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056395.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

74354

W.L.F. WORLD LINE FORMULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02837, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056105.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

CRUCHTERHOMBUSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 46.739.

Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2006

La société KPMG AUDIT, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour avis sincère et conforme
Pour CRUCHTERHOMBUSCH S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056111.03/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

NORTH OREF ROMANIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 117.076.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MAXQ MASTER FUND LIMITED, an Exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands under registration number CR-120198, and having its registered office at Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

here represented by Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on June 6, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name NORTH OREF ROMANIA, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, MAXQ MASTER FUND LIMITED, prenamed, declared to subscribe to the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of one million Euro (EUR 1,000,000.-).

The amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at twelve thousand Euro (EUR 12,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MAXQ MASTER FUND LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit des Iles Caïmanes, enregistrée sous le numéro CR-120198, et ayant son siège social à Ugland House, P.O. Box 309, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

ici représentée par M. Gaël Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 6 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination NORTH OREF ROMANIA, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, MAXQ MASTER FUND LIMITED, prénommée, déclare souscrire aux dix mille (10.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ douze mille euros (EUR 12.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marcel Stephany, Administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 74, case 8. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger.

(057802.3/211/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

IFDC INVESTMENT MANAGEMENT CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.454.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signatures.

(056213.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

FM BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 117.067.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg.

A comparu:

La société FRANCESCO MICHELI ASSOCIATI S.r.l., code fiscal et n° d'inscription 11965900159, ayant son siège social au 4, Piazza Maurilio Bossi, I-20121 Milan, ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, en date du 1^{er} juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de FM BETA, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée dans les formes prescrites pour les modifications des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou les moyens de communication entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires ne peuvent toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société qui demeurera, en dépit du transfert provisoire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personne ou entreprise, en tant que associé commandité, gérant, administrateur ou autre.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations convertibles ou non, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.3. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes sous-crites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les formes prescrites pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou au plus cinq gérants nommés par résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres.

7.2. Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, par le conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance doit dans tous les cas se réunir au moins tous les quatre mois. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nomme une autre personne à titre de président pro tempore par vote de la majorité des personnes présentes ou représentées par une procuration à cette réunion.

9.2. Des convocations écrites aux réunions du conseil de gérance sont données à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence, sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Une convocation préalable n'est pas requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et si ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration sera donnée par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées. Si lors d'une réunion le nombre de voix pour ou contre une résolution est égal, le président aura une voix prépondérante. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont considérées comme valablement adoptées et opposables comme si elles avaient été adoptées au cours d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent être envoyées par lettre ou fax.

Art. 10. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par letter ou fax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ou pour dissoudre ou liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société. L'inventaire et le bilan sont soumis à l'approbation des associés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les résultats bruts de la Société apparaissant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant correspondant à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décide discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un bilan ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, bilan ou rapport montre qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables moins réduit par les pertes reportées et les sommes à allouées à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) on s'est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé, ou s'il y a plusieurs associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément abordés aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription et paiement

Ces faits exposés, la société FRANCESCO MICHELI ASSOCIATI S.r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare avoir souscrit l'intégralité du capital social de la Société.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement libérées par contribution en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné, qui le certifie expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, frais et charges de toute forme que ce soit qui incombent à la Société suite à sa constitution sont estimés à approximativement mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les décisions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période illimitée:
 - Monsieur Gérard Muller, économiste, né le 28 décembre 1943 à Pétange, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
 - Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
 - Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
3. Le siège social de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 75, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(057723.3/230/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

FINANCIERE TRACTEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 84.947.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2005

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration que:

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Alain Guezennec de son poste d'Administrateur de la société en date du 27 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour FINANCIERE TRACTEL

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00401. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056124.03/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

INVESTNET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.815.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 27 juin 2005

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs M. Paolo Donzella, Mme Luisella Moreschi, Ugo Aurelio Assi, Aldo Campagnola, Elserino Piol, Alessandro Villa et Paolo Piancino ainsi que celui du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Le 15 mai 2006.

Pour INVESTNET INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056202.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

ARCOLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 117.084.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the second day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) Mr Mark Carroll, Managing Director, born on the 20th of December 1980 in Dublin (Irlande), residing at 98 Cro-daun Forest Park, Celbridge, Co. Kildare, Ireland.

2) Mrs Patricia Kerrigan, teacher, born on the 8th of September 1981 in Dublin, residing at Hazelhatch, Newcastle, Co. Dublin (Ireland).

All here represented by Mr Pierre-Olivier Wurth, lawyer, residing in Luxembourg, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name ARCOLA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 6. All the shares are in bearer or nominative form.

Art. 7. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 8. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 9. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 10. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 11. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 12. The annual General Meeting is held on the third Friday of June at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 13. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 14. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 15. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally, the first business year will begin today and close on December 31, 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1) Mr Mark Carroll	309 shares
2) Mrs Patricia Kerrigan	1 share
Total	310 shares

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100%, and therefore the amount of EUR 31,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand three hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- 1) Mr Mark Carroll, prenamed;
- 2) Mrs Patricia Kerrigan, prenamed;
- 3) Mr Pierre Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2011.

Second resolution

Is elected as auditor:

MAZARS S.A., with registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2011.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders authorizes the board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its Directors.

Mr Mark Carroll is appointed managing Director of the Company.

Prevailing language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) M. Mark Carroll, Administrateur, né le 20 décembre 1980 à Dublin (Irlande), demeurant au 98 Crodaun Forest Park, Celbridge, Co. Kildare, Irlande.

2) Mme Patricia Kerrigan, professeur, née le 8 septembre 1981 à Dublin, demeurant à Hazelhatch, Newcastle, Co. Dublin (Irlande).

Tous représentés aux présentes par Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée: ARCOLA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) M. Mark Carroll	309 actions
2) Mme Patricia Kerrigan	1 action
Total	310 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) M. Mark Carroll, prénommé;
- 2) Mme Patricia Kerrigan prénommée;
- 3) M. Pierre Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Deuxième résolution

MAZARS S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Carroll administrateur-délégué.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 90, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

J. Elvinger.

(057879.3/211/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 104.192.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 9 mai 2006, au siège social, que:

1. Les actionnaires ont accepté la nomination de Richard Hawel, administrateur, né le 14 août 1964 à Jersey (UK), demeurant au 28A, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société.

2. Le conseil d'administration se compose de:

- Marina Valvasori,
- Alma Thomas,
- Graeme Witts,
- Richard Hawel.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056140.03/4642/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

AZURE INVESTMENTS BRITANNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 104.195.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 9 mai 2006, au siège social, que:

1. Les actionnaires ont accepté la nomination de Richard Hawel, administrateur, né le 14 août 1964 à Jersey (UK), demeurant au 28A, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société.

2. Le conseil d'administration se compose de:

- Marina Valvasori,
- Alma Thomas,
- Graeme Witts,
- Richard Hawel.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour AZURE INVESTMENTS BRITANNIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056143.04/4642/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

THE LEARN EDUCATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.322.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1147 du 12 décembre 2001, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange, en date du 15 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 342 du 1^{er} mars 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(056203.3/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

74368

IL CASTELLO DEI TRE CERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4640 Differdange, 39, avenue d'Obercorn.
R. C. Luxembourg B 73.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02540, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour IL CASTELLO DEI TRE CERI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056157.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

PROJEKTIERUNG- UND PLANUNGSGESELLSCHAFT ECHTERNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 95.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02526, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour PROJEKTIERUNG- UND PLANUNGSGESELLSCHAFT ECHTERNACH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056158.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

NAMARA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 117.082.

STATUTES

In the year two thousand and six, on June 8.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. RABO MERCHANT BANK N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap) established under the laws of the Netherlands established at Croeselaan 18, 3500 HG Utrecht, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Utrecht under number 30096888,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 2. RAMANA LIMITED, a limited liability company established under the laws of Jersey and having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Registrar of Companies under number 93163, represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (these Articles) of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

There exists among the subscribers and all those who become owners of Shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of NAMARA S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political, economic, social or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1 The object of the Company is to purchase and hold certain securities issued by HUNTINGTON AUTO TRUST 2006, a Delaware statutory trust (the Securities), and to finance such purchase and holding by the issue of the PECs (as defined herein).

4.2 The Company may also invest proceeds from the Securities and its other investments in Permitted Investments, as defined in the asset management agreement (the Asset Management Agreement) to be dated on or about the date hereof between the Company and the Asset Manager (as defined in the Asset Management Agreement).

4.3 Except for the issuance of the PECs, the Company may not incur obligations other than obligations relating to or in connection with the issuance of securities or any liability other than liabilities incurred in the ordinary course of business.

4.4 For the accomplishment of the above objects, the Company may effectuate the undertaking of all financial transactions. The Company may acquire by way of investment, subscription, underwriting by option to purchase or in any other manner, securities or other obligations of any kind, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant any support, loans advances or guarantees in respect of its own obligations and the obligations of third parties and in any currency.

4.5 In general, the Company may carry out any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfill or develop its business purpose, permitted to Luxembourg companies under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 5. Share capital

5.1 The subscribed share capital is set at one hundred twenty-seven thousand five hundred United States Dollars (USD 127,500) consisting of two thousand five hundred (2,500) Class B common voting shares, in registered form, with par value of fifty United States Dollars (USD 50) each (the Class B Shares) and fifty (50) Class C non-voting preferred shares, in registered form, with par value of fifty United States Dollars (USD 50) each (the Class C Shares), fully paid up. The Class B Shares and the Class C Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of these Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder during business hours. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in this register. The register may be updated by any director of the Company upon evidence of such transfer of Shares, any share capital increase or any other change affecting the ownership of the Shares.

Art. 7. Profit sharing

Each Class B Share is entitled to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the total number of such Class B Shares in existence. Each Class C Share is entitled without prejudice to the terms of Article 20 of these Articles to a cumulative preferred dividend of ten per cent (10%) p.a. of the par value per Class C Share. The cumulative preferred dividend with respect to the Class C Shares shall, each time there shall be a dividend distribution of the Company, be payable in preference to the dividends being paid to the Class B Shares.

Art. 8. Transfer of Shares

Shares shall in principle be freely transferable among the shareholders subject to the terms and conditions of a shareholders agreement to be entered into on or about the date hereof among the Company, the holder(s) of Class B Shares and the holder(s) of Class C Shares (the Shareholders Agreement). Shares shall be transferable to third parties, which are not shareholders, subject to the terms and conditions of the Shareholders Agreement.

Art. 9. Redemption of Shares

The Company shall have the right and the power subject to the terms and conditions of the Shareholders Agreement and within the limits set forth by the Law to acquire, sell and redeem Shares in its own capital. The acquisition, sale and redemption by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company

10.1 Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

10.2 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m. Luxembourg time or at such other date and time as may be specified in the convening notice of meeting, provided that such date shall be no later than May 31 of such year.

10.3 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the majority of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

10.4 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting delivered by the majority of the board of directors of the Company or upon request in writing of any shareholders representing at least one fifth of the share capital of the Company specifying an agenda for the meeting.

Art. 11. Shareholders voting rights

11.1 Each shareholder may participate in general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares which it owns. Each Class B Share has one vote. The holder(s) of Class C Shares have no voting rights whatsoever, except as provided for by Law and except as to the matters mentioned in Article 12.1 of these Articles.

11.2 Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent it at general meetings of shareholders of the Company.

Art. 12. Quorum - Majority

12.1 All decisions to be taken by the general meeting of shareholders shall require a quorum. A quorum at a general meeting of shareholders shall exist if there are present or represented at such meeting shareholders representing at least 75% of the amount of the share capital represented by the shares for which voting rights may be exercised at such meeting. Where the resolution of the general meeting of shareholders is to change the rights of a certain class of shares, quorum and majority requirement shall be complied with for each affected class. Action by the shareholders shall require that three-fourths of the amount of share capital represented in attendance by the shares for which voting rights may be exercised, or of each class, as applicable, provided however that the general meeting of shareholders shall only decide with the vote of the unanimity of all the shareholders of the Company to (in each case except as provided in the Credit Agreement, the Terms and Conditions of Class A PECs and the Terms and Conditions of Class B PECs (each as defined below) and the Shareholders' Agreement (the Program Documents):

- (a) make loans to any shareholder or any of its Affiliates (as defined in Article 13 of these Articles), except those conforming to the Reinvestment Portfolio Guidelines as set forth in Schedule I of the Asset Management Agreement;
- (b) dissolve, wind up, or liquidate the Company at any time prior to the redemption of any Class A preferred equity certificates and Class B preferred equity certificates (collectively, the PECs) which may be issued by the Company;
- (c) merge, consolidate or acquire substantially all the assets of another person or entity;
- (d) change the nature of the business conducted by the Company;
- (e) sell, encumber or otherwise dispose of all or substantially all of the properties of the Company (a sale or disposition will be deemed to be «all or substantially all of the properties of the Company» if the total value of the properties sold or disposed of in such transaction and during the twelve months preceding such transaction is 66-2/3% or more in fair market value of the Company's total assets (as reasonably determined by the Majority Class B Shareholders) as of the end of the most recently completed Company fiscal year);
- (f) increase or decrease the share capital, or redeem or repurchase shares of the Company, other than in connection with (i) the liquidation of the Company or (ii) a redemption or repurchase of any equity certificate to which such share is stapled;
- (g) issue debt instruments (including convertible bonds) other than the PECs;
- (h) convert the Company into a company of another legal form; and
- (i) amend or modify these Articles.

For the purpose of this Article 12.1, «Credit Agreement» shall mean a credit agreement to be entered into on or about the date hereof by and between MINETTE L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands and COOPERATIEVE CENTRALE RAIFFEISEN-BOERENLEENBANK, B.A. (RABOBANK NEDERLAND), New York Branch.

For the purpose of this Article 12.1, «Terms and Conditions of Class A PECs» shall mean the terms and conditions of the Class A preferred equity certificates to be adopted by the Company's board of directors on or about the date hereof.

For the purpose of this Article 12.1, «Terms and Conditions of Class B PECs» shall mean the terms and conditions of the Class B preferred equity certificates to be adopted by the Company's board of directors on or about the date hereof.

12.2 The resolutions of shareholders can, to the extent permitted by the Law, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders entitled to vote thereon. In this case, each such shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing on one or several counterparts which are deemed to constitute the resolutions.

Art. 13. Management - Appointment of the board of directors

The Company is administered by a board of directors of at least three members who need not be shareholders, for a renewable term, which may not exceed six years. The appointment of Directors will be made by the general meeting of shareholders in the following manner:

- (a) The holder(s) of the Class B Shares shall have the sole right(s) to designate for appointment all members of the board of directors (to be referred to as the Directors).
- (b) The holder(s) of the Class B Shares shall designate for appointment one member of the board of directors that shall be an Independent Director. To the fullest extent permitted by law, the Independent Director shall consider only the interests of the Company, including its respective creditors, in acting or otherwise voting on the matters referred to in Article 14. No resignation or removal of the Independent Director, and no appointment of successor to the Independent Director, shall be effective until such successor shall have accepted his or her appointment as an Independent Director. In the event of a vacancy in the position of the Independent Director, the holders of the Class B Shares shall appoint a successor to the Independent Director. All rights, powers and authorities of the Independent Director shall

be limited to the extent necessary to exercise those rights and perform those duties specifically set forth in these Articles. The Independent Director shall not at any time serve as trustee in bankruptcy of any Affiliate of the Company.

For the purposes of these Articles, «Independent Director» means a natural person who, for the five-year period prior to his or her appointment as Independent Director has not been, and during the continuation of his or her service as Independent Director is not: (i) an employee, director, shareholder, partner or officer of the Company or any of its Affiliates (other than his or her service as an independent director of the Company or any of its Affiliates); (ii) a customer, consultant, attorney, accountant, agent (other than his or her service as an independent director of the Company or any of its Affiliates) or supplier of the Company or any of its Affiliates; or (iii) any member of the immediate family of a person described in (i) or (ii).

(c) The board of directors shall consist of such number of Directors as are nominated by the general meeting of shareholders in compliance with subsections (a) and (b) of this Article.

(d) The shareholders will vote in favor of the election of a Director or Directors designated for appointment by a shareholder at any time in compliance with subsections (a) and (b) of this Article.

(e) The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Directors.

For the purposes of these Articles, «Affiliate» means any person or entity which directly or indirectly through one or more intermediaries controls the Company, is controlled by the Company or is under common control with shareholders of the Company.

For purposes hereof, the terms «control», «controlled», or «controlling» shall include, without limitation, (i) the ownership, control or power to vote ten per cent (10%) or more of (x) the outstanding shares of any class of voting securities or (y) beneficial interests of any such person or entity, as the case may be, directly or indirectly, or acting through one or more persons or entities, (ii) the control in any manner over the shareholders or the election of more than one director or trustee (or persons exercising similar functions) of such person or entity, or (iii) the power to exercise, directly or indirectly, control over the management or policies of such person or entity.

Art. 14. Operation of the board of directors

14.1 In dealing with third parties, the Directors shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this Article 14 shall be complied with.

14.2 All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the board of directors. The Company shall be bound vis-à-vis third parties by the signature of a majority of the members of the board of directors.

14.3 Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all Directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

14.4 No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

14.5 Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another Director as his or her proxy.

14.6 The board of directors may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

14.7 The board of directors will determine the agents' responsibilities and their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

14.8 The board of directors may appoint among its members one or several managing Directors who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of directors.

14.9 Any Director may propose matters to be placed on the agenda of a board of directors' meeting.

14.10 The board of directors shall resolve any issue with the majority of the votes of the members of the board of directors.

14.11 Except as provided under Article 13(b) regarding the Independent Director, in the event of a vacancy on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect by the unanimity vote of the remaining Directors a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

14.12 Any Director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

14.13 Resolutions required or permitted to be taken at any meeting of the board of directors of the Company may be taken without a meeting if all of the Directors consent thereto in writing, and shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 15. Indemnification of Directors

The Company shall, to the largest extent permitted by Luxembourg law, indemnify any Director and his agents, attorneys, heirs, executors, representatives, administrators and successors (each, an Indemnitee), against expenses reasonably incurred by such Indemnitee in connection with any action, suit or proceeding to which such Indemnitee may be made a party by reason of such Indemnitee being or having been a Director of the Company (or an agent, attorney, heir, executor, representative, administrator or successor of a Director); provided that no Indemnitee shall be entitled to indemnification hereunder in relation to matters as to which such Indemnitee shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct. Notwithstanding the foregoing, an Indemnitee will only be entitled to indemnification hereunder with respect to an action, suit or proceeding to which such Indemnitee may be a party by reason of such Indemnitee being or having been a Director (or an agent, attorney, heir, executor, administrator or successor of a Director) of the Company if such Indemnitee settles such action, suit or proceeding in good faith. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any such Indemnitee may be entitled.

Art. 16. Appointment of a secretary

16.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of shareholders of the Company (the Secretary).

16.2 The Secretary, who may or may not be a Director, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of directors and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of directors and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he or she shall perform like duties for all committees of the board of directors (if any) when required.

16.3 The Secretary may delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

16.4 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Art. 17. Conflict of interests

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that a Director of the Company has any personal and pecuniary conflicting interest in any transaction submitted to the approval of the board of directors of the Company, such Director shall make known to the board of directors of the Company such personal and pecuniary conflicting interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such Director's conflicting interest therein, shall be reported during the next following general meeting of the shareholders of the Company before any vote on any other matter at such next following general meeting.

Art. 18. Statutory auditor

18.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding six years and shall be eligible for reappointment.

18.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 20. Allocation of profits

20.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above.

20.2 The balance of such profits may be distributed to the holder(s) of Class B Shares pro rata based on the aggregate number of Shares, after payment of the cumulative preferred dividend on the Class C Shares.

20.3 The dividends may be paid in any currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 21. Dissolution - Bankruptcy - Liquidation

21.1 The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of any or all of the shareholders will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with Article 12. of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms and conditions thereof.

21.2 Except as otherwise prescribed by law, the Company shall not, without the affirmative vote of the holder(s) of Class B Shares and the holder(s) of Class C Shares and all the Directors (including, without limitation the affirmative

consent of the Independent Director) institute proceedings to be adjudicated bankrupt or insolvent; or consent to the institution of bankruptcy or insolvency proceeding against it; or file a petition seeking, or consent to, reorganization or relief under any applicable law relating to bankruptcy; or consent to the appointment of a receiver, assignee, trustee, sequestrator (or other similar official) of the Company or a substantial part of its property; or make any assignment for the benefit of creditors; or admit in writing its inability to pay its debts generally as they become due; or take any action in furtherance of any such action.

21.3 The Company may be liquidated upon the unanimous vote of the shareholders. Liquidation of the Company will be carried out by one or several liquidators appointed by a majority vote of each class of shareholders who will determine their powers and remuneration.

21.4 In the event of a liquidation of the Company, the Class C Shares shall be entitled to receive an amount equal to the par value of such Class C Shares, which shall be paid in preference to the payment made to the Class B Shares. After such payment to the Class C Shares shall have been made, each Class B Share shall have an equal and pro rata entitlement in the liquidation surplus.

Art. 22. Applicable law

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 23. Status

The Company shall at all times observe the applicable legal requirements for the recognition of the Company as a legal entity separate from the holder(s) of the Class B Shares and the holder(s) of the Class C Shares of the Company (each a Shareholder) and Affiliates, including, without limitation, as follows:

(a) The Company shall maintain its principal executive office and telephone and facsimile numbers separate from that of any Shareholder or Affiliate and shall conspicuously identify such office and numbers as its own. Additionally, the Company shall use its own separate stationery, invoices and checks which reflect its separate address, telephone number and facsimile number, as appropriate.

(b) The Company shall maintain its records and books and accounts separately from those of any Shareholder or Affiliate or any other entity. The Company shall prepare and maintain all reasonable and necessary books and records in such form and in such manner as may be required in the normal course of the Company's business under the laws of Luxembourg.

(c) The Company shall maintain its own separate bank accounts, payroll (if any) and correct, complete and separate books of account.

(d) The Company shall hold itself out to the public (including any Shareholder's or Affiliate's creditors) under the Company's own name and as a separate and distinct entity and not as a department, division or otherwise of any Shareholder or Affiliate.

(e) All customary formalities regarding the existence of the Company, including holding meetings and maintaining current and accurate minute books separate from those of any Shareholder or Affiliate, shall be observed.

(f) The Company shall act solely in its own name and through its own duly authorized officers and agents. No Affiliate shall be appointed or act as agent of the Company.

(g) Investments shall be made in the name of the Company directly by the Company or on its behalf by brokers engaged and paid by the Company or its agents.

(h) The Company shall not guarantee or assume or hold itself out or permit itself to be held out as having guaranteed or assumed any liabilities or obligations of any Shareholder or any Affiliate, nor shall it make any loan, except as permitted in the Program Documents.

(i) The Company shall pay its own liabilities, indebtedness and obligations of any kind, including all administrative expenses, from its own separate assets.

(j) Assets of the Company shall be separately identified, maintained and segregated. The Company's assets shall at all times be held by or on behalf of the Company and if held on behalf of the Company by another entity, shall at all times be kept identifiable (in accordance with customary usages) as assets owned by the Company. This restriction requires, among other things, that Company funds shall not be commingled with those of any Affiliate and it shall maintain all accounts in its own name and with its own tax identification number (numéro fiscal), separate from those of any Shareholder or Affiliate.

(l) The Company shall at all times be adequately capitalized to engage in the transactions contemplated in its corporate objects clause.

(m) All data and records (including computer records) used by the Company or any Shareholder or Affiliate in the collection and administration of any loan shall reflect the Company's ownership interest therein.

Transitory and general provisions

The first financial year shall begin on the date first above written and it shall end on 31st December 2006.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2007.

Except where otherwise expressly provided or unless the context provides otherwise:

(a) words importing one gender shall be treated as importing any gender, words importing individuals shall be treated as importing bodies corporate, corporations, unincorporated associations and partnerships and vice versa, words importing the singular shall be treated as importing the plural and vice versa, and words importing the whole shall be treated as including a reference to any part;

(b) section and paragraph headings are inserted for ease of reference only and shall not affect construction;

(c) references to recitals, sections, paragraphs and schedules are to the recitals, sections, paragraphs, and the schedules hereto;

(d) any reference herein to any Person shall be construed to include such Person's successors and permitted assigns;

(e) the words «include», «includes» and «including» shall be deemed to be followed by the phrase «without limitation»;

(f) references to any agreement or other document shall be deemed to be a reference to such agreement or other document as the same may be amended, restated or otherwise modified from time to time in accordance with its terms and the terms hereof; and

(g) references to any law, constitution, statute, treaty, regulation, rule or ordinance, including any section or other part thereof (each, for purposes of this clause (g), a «law»), shall refer to that law as amended from time to time and shall include any successor law.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) RABO MERCHANT BANK N.V.: two thousand five hundred	2,500	Class B	Shares
(2) RAMANA LIMITED: fifty	50	Class C	Shares
Total: two thousand five hundred fifty	2,550		Shares

The Shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred twenty-seven thousand five hundred United States Dollars (USD 127,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Law, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which sums will be required to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to four thousand Euro (EUR 4,000).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of Directors of the Company be set at three (3);
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one (1);
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company, until the annual general meeting of shareholders deciding on the annual financial statements for the year ending December 31, 2011:

(a) RABO MERCHANT BANK N.V., Croeselaan 18, 3500 HG Utrecht, The Netherlands;

(b) Ms Kristel Segers, director of companies, born October 8, 1959, residing professionally at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

(c) Eric Biren, Accountant, born in Brussels (Belgium), on June 14, 1969, residing professionally at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, until the annual general meeting of shareholders deciding on the annual financial statements for the year ending December 31, 2011:

INTERAUDIT, S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- (v) that the address of the registered office of the Company is set at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

In witness whereof, the undersigned notary has set his hand and seal on the day and year first hereinabove mentioned.

The document having been read to the representatives of the appearing persons, they, together with the notary, signed this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. RABO MERCHANT BANK N.V., une société à responsabilité limitée (naamloze vennootschap), établie selon les lois des Pays-Bas, établie à Croeselaan 18, 3500 HG Utrecht, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Utrecht sous le numéro 30096888,

ici représentée par Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

2. RAMANA LIMITED, une société à responsabilité limitée établie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 93163,

ici représentée par Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après émises, une société anonyme sous la dénomination de NAMARA S.A. (la Société).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration de la Société.

2.2 La Société pourra établir des succursales, filiales ou bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'administration de la Société. Lorsque le conseil d'administration de la Société constate que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1 La Société est établie pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1 La Société a pour objet l'achat et la détention de certains titres émis par HUNTINGTON AUTO TRUST 2006, un business trust de l'état du Delaware (les Titres) et de financer lesdits achats et détentions par l'émission de PECs (tels que définis dans les présentes).

4.2 La Société peut également investir les bénéfices issus des Titres et de ses autres investissements dans des Actifs Autorisés, tels que définis dans le contrat de gestion des actifs (le Contrat de Gestion des Actifs) qui sera daté à, ou aux environs de, la date des présentes entre la Société et le Gestionnaire des Actifs (tel que défini dans le Contrat de Gestion des Actifs).

4.3 Sauf pour l'émission de PECs, la Société ne pourra pas contracter d'obligations autres que les obligations résultant ou en rapport avec l'émission de titres ou dettes autres que les dettes résultant des affaires courantes.

4.4 La Société pourra, en vue de la réalisation de son objet social, accomplir toutes transactions financières. La Société pourra acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et obligations de quelque nature que ce soit, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder tous concours, prêt, avance ou garantie en relation avec ses propres engagements ou ceux de tiers et ce, dans n'importe quelle devise.

4.5 Plus généralement, la Société peut accomplir toutes les transactions et réaliser tous les investissements qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, permis par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 127.500), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions votantes ordinaires de Catégorie B, sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) chacune (les Actions de Catégorie B) et par cinquante (50) actions préférentielles non-votantes de Catégorie C, sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) chacune (les Actions de Catégorie C), intégralement libérées. Les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C sont collectivement désignées ci-après les Actions.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Actions

6.1 Les actions sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire durant les heures ouvrables. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que le transfert d'Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par inscription audit registre. Le registre sera mis à jour par tout administrateur de la Société sur preuve dudit transfert d'Actions, de toute augmentation de capital social ou toute autre modification affectant la propriété des Actions.

Art. 7. Distribution des bénéfices

Chaque Action de Catégorie B donne droit à une partie des actifs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre total des Actions de Catégorie B existantes. Chaque Action de Catégorie C donne droit, sans préjudice des

termes de l'Article 20 des présents Statuts à un dividende préférentiel cumulatif de dix pour cent (10%) p.a. de la valeur nominale d'une Action de Catégorie C. Le dividende préférentiel cumulatif des Actions de Catégorie C sera, chaque fois qu'il y aura une distribution de dividendes de la Société, payé par préférence aux dividendes payés pour les Actions de Catégorie B.

Art. 8. Transfert des Actions

Les Actions sont en principe librement cessibles entre les actionnaires sous réserve des termes et conditions de la convention des actionnaires conclue à, ou aux environs de, la date des présentes entre la Société, le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie B et le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie C (la Convention d'Actionnaires). Les Actions sont cessibles à des tiers, qui ne sont pas actionnaires, sous réserve des termes et conditions de la Convention d'Actionnaires.

Art. 9. Rachat d'Actions

La Société a le droit et le pouvoir sous réserve des termes et conditions de la Convention d'Actionnaires et dans les limites prévues par la Loi, d'acquérir, vendre et racheter des Actions dans son propre capital. L'acquisition, la vente et le rachat par la Société d'Actions détenues par elle dans son propre capital aura lieu en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires et selon les modalités déterminées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Assemblées des actionnaires de la Société

10.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, accomplir ou ratifier des actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

10.2 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société, ou en tout autre endroit de la commune du siège social éventuellement indiqué dans l'avis de convocation, le second mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin, heure de Luxembourg, ou à toute autre date et heure qui seront spécifiées dans la convocation à l'assemblée, mais pas plus tard que le 31 mai de chaque année.

10.3 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis final et absolu de la majorité du conseil d'administration de la Société, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

10.4 D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu, date et heure précisés dans les avis de convocation respectifs délivrés par la majorité du conseil d'administration de la Société ou sur demande écrite de tous actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société précisant un ordre du jour pour l'assemblée.

Art. 11. Droits de vote des actionnaires

11.1 Chaque actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires quelque soit le nombre d'Actions qu'il détient. Chaque Action de Catégorie B donne droit à un vote. Le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie C n'ont aucun droit de vote, sauf si la Loi le prévoit autrement et sauf pour les questions mentionnées à l'Article 12.1 des présents Statuts.

11.2 Chaque actionnaire peut désigner par procuration un mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, pour le représenter aux assemblées générales des actionnaires de la Société.

Art. 12. Quorum - Majorité

12.1 Toutes les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires nécessitent la réunion d'un quorum. Un quorum à une assemblée générale des actionnaires est réuni si les actionnaires représentant au moins 75% du montant du capital social représenté par les actions pour lesquelles un droit de vote peut être exercé à ladite réunion sont présents ou représentés à cette assemblée. Quand la décision de l'assemblée générale des actionnaires concerne la modification des droits d'une certaine catégorie d'actions, les besoins de quorum et majorité devront être respectés pour chaque catégorie d'action en question. Les actions des actionnaires exigent que les trois quarts du montant du capital social représentés par les actions qui ont un droit de vote, ou de chaque catégorie, tel qu'applicable, étant entendu toutefois que l'assemblée générale des actionnaires ne pourra décider qu'à l'unanimité de tous les actionnaires dans les domaines suivants (dans chaque cas, sauf stipulation dans la Convention de Crédit, les Termes et Conditions des PECs de Catégorie A et les Termes et Conditions des PECs de Catégorie B (chacun défini ci-dessous) et la Convention d'Actionnaires (les Documents du Programme)):

(a) accorder des prêts à un actionnaire ou à un de ses Affiliés (tel que défini à l'Article 13 des présents Statuts) sauf ceux se conformant aux Indications du Portefeuille de Réinvestissement (Reinvestment Portfolio Guidelines) définies à l'Annexe I^{ère} du Contrat de Gestion des Actifs;

(b) dissoudre et liquider la Société à n'importe quel moment préalablement au rachat des preferred equity certificates de catégorie A et des preferred equity certificates de catégorie B (ensemble les PECs) que la Société pourra émettre;

(c) fusionner, consolider ou acquérir de manière substantielle tous les actifs d'une autre personne ou entité;

(d) modifier la nature des affaires conduites par la Société;

(e) vendre, grever ou disposer de toute autre manière de l'ensemble ou quasiment de l'ensemble des actifs de la Société (une vente ou un acte de disposition est réputée concerner «l'ensemble ou quasiment l'ensemble des actifs de la Société» si la valeur totale des actifs vendus ou dont il a été disposé dans une telle transaction et pendant les douze mois précédant ladite transaction correspond à 66-2/3% ou plus de la valeur du marché de l'ensemble des actifs de la Société (telle que raisonnablement déterminée par les Actionnaires Majoritaires de Catégorie B) à compter de la fin du plus récent exercice fiscal achevé de la Société;

(f) augmenter ou réduire le capital social ou rembourser ou racheter les actions de la Société autre qu'en relation avec (i) la liquidation de la Société ou (ii) un remboursement ou rachat de tout equity certificate auquel ladite action est rattachée;

(g) émettre des instruments de dettes (y compris des obligations convertibles) autres que les PECs;

(h) changer la forme juridique de la Société; et

(i) amender ou modifier les Statuts.

Pour les besoins de cet Article 12.1, «Convention de Crédit» signifie une convention de crédit conclue à, ou aux environs de, la date des présentes entre MINETTE L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Caïmaen et COOPERATIEVE CENTRALE RAIFFEISEN-BOERENLEENBANK, B.C. (RABOBANK NEDERLAND), New York Branch.

Pour les besoins de cet Article 12.1, «Termes et Conditions des PECs de Catégorie A» signifie les termes et conditions des preferred equity certificates de Catégorie A que le conseil d'administration de la Société adoptera à, ou aux environs de, la date des présentes.

Pour les besoins de cet Article 12.1, «Termes et Conditions des PECs de Catégorie B» signifie les termes et conditions des preferred equity certificates de Catégorie B que le conseil d'administration de la Société adoptera à, ou aux environs de, la date des présentes.

12.2 Dans les limites permises par la Loi, les résolutions d'actionnaires peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires ayant un droit de vote au lieu de tenir une assemblée générale. Dans ce cas, chacun de ces actionnaires recevra un projet explicite des résolutions à adopter et votera par écrit sur une ou plusieurs parties des documents formant les résolutions.

Art. 13. Administrateurs - Nomination des administrateurs

La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, pour un terme renouvelable ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions suivantes:

(a) Le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie B aura(ont) le droit unique de désigner tous les membres du conseil d'administration à nommer (désignés comme les Administrateurs).

(b) Le(s) détenteur(s) des Actions de Catégorie B désignera(ont) pour nomination un membre du conseil d'administration qui sera un Administrateur Indépendant. Dans les limites permises par la loi, l'Administrateur Indépendant ne tiendra compte que des intérêts de la Société, en ce compris les créanciers de la Société, en agissant ou en votant les décisions dont il est fait référence à l'Article 14. Une démission ou révocation de l'Administrateur Indépendant ou la nomination du successeur à l'Administrateur Indépendant ne produira d'effet qu'à partir du moment où ce successeur acceptera sa nomination en tant qu'Administrateur Indépendant. En cas de vacance du poste d'Administrateur Indépendant, les détenteurs des Actions de Catégorie B nommeront un successeur à l'Administrateur Indépendant. Les droits et pouvoirs de l'Administrateur Indépendant sont limités à l'exercice des droits et à l'accomplissement des tâches spécifiquement prévus par les Statuts. L'Administrateur Indépendant ne pourra en aucun cas remplir les fonctions de curateur de la faillite d'une Affiliée de la Société.

Pour les besoins des présents statuts, l'expression «Administrateur Indépendant» désigne une personne physique qui, pendant une période de 5 ans avant sa nomination en tant qu'Administrateur Indépendant n'a pas été, et durant son mandat d'Administrateur Indépendant n'est pas: (i) un employé, administrateur, actionnaire, cadre ou agent de la Société ou d'une de ses Sociétés Apparentées (en dehors de son mandat d'Administrateur Indépendant de la Société ou d'une de ses Affiliées); (ii) un client, conseil, avocat, comptable, agent ou fournisseur de la Société ou d'une Affiliée; ou (iii) tout membre de la famille directe d'une personne décrite aux points (i) et (ii).

(c) Le Conseil d'Administration comprendra les administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires en conformité avec les sous-sections (a) et (b) du présent Article.

(d) Les actionnaires voteront la nomination d'un Administrateur ou des Administrateurs proposés pour nomination par un actionnaire à tout moment, en conformité avec les sous-sections (a) et (b) du présent Article.

(e) L'assemblée générale des actionnaires décidera de la rémunération et des termes et conditions de nomination de chaque Administrateur.

Pour les besoins des présentes, le terme «Affiliée» désigne toute personne ou entité qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires contrôle la Société ou est contrôlée par la Société ou est sous le contrôle habituel des actionnaires de la Société.

Dans ce cadre, les termes «contrôle», «contrôlé» ou «contrôlant» comprennent, sans limitation, (i) la détention, le contrôle ou le pouvoir de détenir 10% ou plus des droits de vote (x) des actions en circulation de n'importe quelle catégorie de titres votants ou (y) des intérêts bénéficiaires de toute personne ou entité, le cas échéant, directement ou indirectement ou en agissant par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes ou entités, (ii) le contrôle, de n'importe quelle manière, des actionnaires ou de la désignation de plus d'un directeur ou mandataire (ou personne exerçant des fonctions similaires) d'une telle personne ou entité ou, (iii) le pouvoir de contrôler directement ou indirectement la gestion ou la politique d'une telle personne ou entité.

Art. 14. Fonctionnement du conseil d'administration

14.1 Dans ses rapports avec les tiers, les Administrateurs ont le pouvoir d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'accomplir tous les actes et opérations dans le cadre de l'objet social de la Société, à condition de respecter les dispositions de cet Article 14.

14.2 Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de la majorité des membres du conseil d'administration.

14.3 Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera exposée brièvement dans l'avis de convocation à la réunion du conseil d'administration.

14.4 Un tel avis écrit n'est pas nécessaire lorsque tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés à la réunion et lorsqu'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à l'avis écrit moyennant l'accord écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex de chaque membre du conseil d'administration de la Société. Des avis écrits séparés ne sont pas nécessaires pour les réunions qui se tiennent aux lieux, dates et heures prévus dans un plan préalablement adopté par résolution du conseil d'administration de la Société.

14.5 Tout membre du conseil d'administration de la Société pourra prendre part aux réunions du conseil d'administration de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire.

14.6 Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir pour des transactions spécifiques.

14.7 Le conseil d'administration déterminera les responsabilités des fondés de pouvoir, leur rémunération (le cas échéant), la durée de leur(s) mandat(s) et toute autre condition de leur(s) mandat(s).

14.8 Le conseil d'administration peut nommer parmi ses membres un ou plusieurs Administrateurs-délégués avec le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés par le conseil d'administration.

14.9 Tout Administrateur peut demander qu'une question soit portée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration.

14.10 Le conseil d'administration délibérera et statuera à la majorité des votes des membres du conseil d'administration.

14.11 A l'exception des dispositions de l'Article 13(b) concernant l'Administrateur Indépendant, en cas de vacance d'un poste au conseil d'administration pour cause de décès, démission ou autrement, les Administrateurs restants peuvent se réunir et élire à l'unanimité un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

14.12 Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, de se parler et de délibérer de manière appropriée et la participation à une réunion par un de ces moyens sera considérée comme une présence en personne à cette réunion.

14.13 Des résolutions nécessaires ou prises à une réunion du conseil d'administration de la Société peuvent être prises sans tenir de réunion si tous les Administrateurs donnent leur accord par écrit, et seront valables et exécutoires comme si une réunion avait été dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

Art. 15. Indemnisation des Administrateurs

Dans les limites permises par la loi luxembourgeoise, la Société peut indemniser tout Administrateur et ses agents, mandataires, héritiers, exécuteurs, représentants, administrateurs testamentaires et successeurs (chacun un Bénéficiaire de l'indemnité) pour des dépenses raisonnablement encourues par ce Bénéficiaire de l'Indemnité en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle celui-ci peut être impliqué en raison du fait qu'il est ou a été un Administrateur de la Société (ou un agent, mandataire, héritier, exécuteur, représentant, administrateur testamentaires ou successeur d'un Administrateur); à condition qu'aucun Bénéficiaire de l'indemnité ne peut être indemnisé en rapport avec toutes les actions auxquelles ce Bénéficiaire de l'indemnité sera finalement jugé comme responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion dans cette action, procès ou procédure. Nonobstant ce qui précède, un Bénéficiaire ne sera seulement indemnisé qu'en rapport avec une action, un procès ou une procédure à laquelle il sera une partie en raison du fait qu'il est ou a été un Administrateur (ou un agent, mandataire, héritier, exécuteur, administrateur testamentaire ou successeur d'un Administrateur) de la Société si celui-ci règle cette action, ce procès ou cette procédure de bonne foi. Le précédent droit à l'indemnisation n'exclut pas les autres droits auxquels tout Bénéficiaire de l'indemnité a droit.

Art. 16. Nomination d'un secrétaire

16.1 Un secrétaire sera nommé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (le Secrétaire).

16.2 Le Secrétaire, qui peut être ou non un administrateur, a la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil d'administration et, dans la mesure du possible, des assemblées d'actionnaires, et de conserver les registres et les procès-verbaux du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires et leurs transactions dans un registre spécialement tenu à cet effet, et exécutera sur demande des tâches similaires pour tous les comités du conseil d'administration (s'il en y a).

16.3 Le Secrétaire aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition d'être toujours responsable pour les tâches ainsi déléguées.

16.4 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et extraits pour le compte de la Société susceptibles d'être produits en justice ou, plus généralement, à l'encontre de tous tiers et d'être utilisés comme documents officiels.

Art. 17. Conflit d'intérêts

17.1 Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou dirigeants de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une telle société ou entreprise.

17.2 Aucun Administrateur ou dirigeant de la Société, qui exerce les fonctions d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement dans des relations d'affaires, ne pourra, du seul fait de sa position dans cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir en rapport avec un tel contrat ou d'autres questions.

17.3 Au cas où un Administrateur de la Société aurait un conflit d'intérêt personnel et pécuniaire dans une transaction quelconque soumise à l'approbation du conseil d'administration de la Société, cet Administrateur devra informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêt personnel et pécuniaire et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette transaction; cette transaction et le conflit d'intérêt de cet Administrateur sera rapporté à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société avant tout vote sur toute autre question.

Art. 18. Commissaire aux comptes

18.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés pour durée ne pouvant pas excéder six ans et sont rééligibles.

18.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes, fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes en fonction sont révocables à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires avec ou sans motif.

Art. 19. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Répartition des bénéfices

20.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il a été fixé ou tel qu'il a été augmenté ou réduit éventuellement conformément à l'Article 5 ci-dessus.

20.2 Le solde peut être distribué aux détenteurs des Actions de Catégorie B proportionnellement au nombre total des Actions et ce, après paiement des dividendes préférentiels cumulatifs aux Actions de Catégorie C.

20.3 Le paiement de dividendes aux actions peut se faire dans la devise choisie par le conseil d'administration de la Société et aux lieux et dates déterminés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites prévues par la Loi.

Art. 21. Dissolution - Faillite - Liquidation

21.1 L'insolvabilité ou la faillite ou toute autre procédure similaire d'un ou de tous les actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les actionnaires doivent approuver, conformément à l'Article 12. des Statuts, la dissolution et la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de cette dissolution ou liquidation.

21.2 Sauf disposition contraire de la loi, la Société ne peut pas initier de procédure tendant à déclarer la Société en faillite sans le vote approuvatif des détenteurs des Actions de Catégorie C et de tous les Administrateurs (et ce y compris, sans limitation aucune, l'accord de l'Administrateur Indépendant); ou approuver l'introduction d'une procédure de faillite à son encontre; ou déposer une demande tendant à ou consentir à la réorganisation ou à l'assistance en application de n'importe quelle loi applicable relative à la faillite; ou consentir à la nomination d'un mandataire de justice, liquidateur, cessionnaire, mandataire ou séquestre (ou tout autre intervenant officiel) de la Société ou d'une partie substantielle de ses actifs; ou faire tout transfert en faveur des créanciers; ou reconnaître par écrit l'incapacité de la Société à payer ses dettes de manière générale à leur échéance; ou accomplir tout acte complémentaire à une telle action.

21.3 La Société peut être liquidée par vote unanime des actionnaires. La liquidation de la Société s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs nommés par la majorité des votes des actionnaires de chaque catégorie qui détermina leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

21.4 En cas de liquidation de la Société, les Actions de Catégorie C pourront recevoir un montant égal à la valeur nominale de ces Actions de Catégorie C, qui sera payé par préférence au paiement des Actions de Catégorie B. Une fois le paiement des Actions de Catégorie C effectué, chaque Action de Catégorie B aura un droit égal et au pro rata dans le boni de liquidation.

Art. 22. Loi Applicable

Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Art. 23. Statut légal

23.1 La Société doit à tout moment respecter les exigences légales applicables en vue de la reconnaissance de la Société comme entité juridique distincte du/des détenteur(s) d'Actions de Catégorie B et du/des détenteur(s) d'Actions de Catégorie C de la Société (chacun un Actionnaire) et de ses Affiliés, ceci comprenant de manière non limitative:

(a) La Société doit maintenir son siège principal exécutif, ainsi que des numéros de téléphone et de téléfax distincts de ceux de tout Actionnaire ou Affilié et doit identifier de manière évidente ledit siège et lesdits numéros comme étant les siens. De plus, la Société doit utiliser son propre papier à en-tête, ses propres factures et chèques lesquels doivent faire apparaître une adresse et des numéros de téléphone et de téléfax propres à la Société.

(b) La Société doit tenir des registres, livres et comptes distincts de ceux de tout Actionnaire ou Affilié ou de toute autre entité. La Société doit tenir et conserver tous les livres et registres nécessaires conformément aux exigences habituelles de l'activité de la Société en droit luxembourgeois.

(c) La Société doit avoir ses propres comptes bancaires, son propre personnel (le cas échéant) et ses propres livres de comptes exacts et complets.

(d) La Société agira envers les tiers (y compris les créanciers de tout Actionnaire ou Affilié) sous la dénomination propre de la Société et en tant qu'entité distincte et propre et non pas en tant que département, division ou autre, d'un Actionnaire ou Affilié.

(e) Toutes les formalités d'usage concernant l'existence de la Société, en ce compris la tenue des assemblées et la tenue à jour et exacte des registres de procès verbaux distinctes de celles de tout Actionnaire ou Affilié, doivent être observées.

(f) La Société agit indépendamment en son nom propre et par l'intermédiaire de ses dirigeants et représentants. Aucun Affilié ne peut être nommé ou agir comme représentant de la Société.

(g) Les investissements sont effectués au nom de la Société directement par celle-ci ou par l'intermédiaire de brokers engagés et payés par la Société ou ses représentants.

(h) La Société ne garantira, n'assumera, ne sera tenue personnellement d'aucune responsabilité ou obligation de tout Actionnaire ou Affilié et ne pourra pas non plus s'autoriser à être tenue d'une telle responsabilité ou obligation et ne consentira pas non plus un quelconque prêt sauf permis dans le cadre des Documents du Programme.

(i) La Société paiera ses propres dettes et obligations de toute nature, et en ce compris tous les frais administratifs, et ce, à partir de ses actifs propres.

(j) Les actifs de la Société sont distinctement identifiés, conservés et séparés. Les actifs de la Société peuvent à tout moment être détenus par ou pour le compte de la Société et s'ils sont détenus pour le compte de la Société par une autre entité, ils doivent être identifiables à tout moment (conformément aux usages) comme actifs détenus par la Société. Ceci implique, entre autres choses, que les fonds de la Société ne soient pas confondus avec ceux de tout Affilié et que la Société détienne tous ses comptes en son nom propre, avec son propre numéro fiscal et de manière distincte de ceux de tout Actionnaire ou Affilié.

(k) La Société doit à tout moment être capitalisée de manière adéquate pour pouvoir s'engager dans les transactions envisagées en conformité avec son objet social.

(l) Toutes les données et registres (y compris les registres informatiques) utilisés par la Société ou tout Actionnaire ou Affilié dans le cadre du recouvrement et de l'administration de tout prêt doit faire apparaître que la Société est le bénéficiaire des intérêts.

Dispositions générales et transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale des actionnaires de la Société se tiendra en 2007.

Sauf stipulation contraire ou si le contexte le prévoit autrement:

(a) les termes au masculin seront traités comme au féminin, les termes concernant des personnes physiques seront traités comme concernant des entités, sociétés, associations de fait et partenariat et vice-versa, les termes au singulier seront traités comme au pluriel et les termes désignant la totalité seront traités comme incluant une référence à toute partie;

(b) les titres des sections et paragraphes ne sont insérés que pour faciliter les références et n'affecteront en rien la construction;

(c) les références aux préambules, sections, paragraphes et annexes sont des références aux préambules, sections, paragraphes et annexes des présentes;

(d) toute référence dans les présentes à une Personne doit être interprétée comme référence aux successeurs de la Personne et bénéficiaires permis;

(e) les termes «comprendre», «comprend» et «comprenant» sont considérés être suivis de la mention «sans limitation»;

(f) les références à tout contrat ou autre document sont censés être des références à ce contrat ou cet autre document, tout avenant, reformulation ou autre modification apportés de temps à autre conformément à ses termes ou les termes des présentes; et

(g) les références à toute loi, constitution, législation, règle ou ordonnance, y compris toute section ou partie de celles-ci (chacune, pour les besoins de cette clause (g), une «loi») feront également référence à cette loi telle que modifiée de temps à autre et doit comprendre toute loi qui lui succède.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites de la manière suivante:

(1) RABO MERCHANT BANK N.V.: deux mille cinq cents.	2.500	Actions de Catégorie B
(2) RAMANA LIMITED: cinquante.	50	Actions de Catégorie C
Total: deux mille cinq cent cinquante	2.550	Actions

Les Actions ont été libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de cent vingt-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 127.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire exécutant le présent acte notarié déclare qu'il a vérifié les conditions prévues à l'article 26 de la Loi, confirme que ces conditions ont été observées et confirme par ailleurs que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant eux-mêmes dûment convoqués, ont immédiatement procédé à une assemblée générale des actionnaires de la Société.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'Administrateurs de la Société est fixé à trois (3);
- (ii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un (1);
- (iii) sont nommés membres du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2011:

(a) RABO MERCHANT BANK N.V., Croeslaan 18, 3500 HG Utrecht, Pays-Bas.

(b) Madame Kristel Segers, administratrice de sociétés, née le 8 octobre 1959, demeurant professionnellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

(c) Eric Biren, comptable, né à Bruxelles, le 14 juin 1969, demeurant professionnellement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

(iv) sera nommée commissaire au comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2011:

INTERAUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

(v) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 43, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsion entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des parties comparantes, ils ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 74, case 2. – Reçu 1.001,18 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger.

(057871.3/211/828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

TEMENOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02530, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour TEMENOS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056159.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

AMADEUS PORCELAIN S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.417.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 175 du 28 février 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(056204.3/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

S.D.E.T. ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02528, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour S.D.E.T. ADVISORS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056160.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

ECOPREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 74.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02527, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour ECOPREST S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056161.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

BOUCHERIE SCHARPANTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6140 Junglinster, 21, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 57.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour BOUCHERIE SCHARPANTGEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056162.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

**CB S.A., Société Anonyme,
(anc. BELORIA CLAIRE S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 105.266.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELORIA CLAIRE S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 105.266, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 359 du 21 avril 2005 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge Atlan, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carla Louro, employée privée, demeurant à Niederranven.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Muriel Dessertenne, employée privée, demeurant à Thionville (France).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en CB S.A. et modification subséquente des statuts.
2. Démission et nomination d'un commissaire aux comptes.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de BELORIA CLAIRE S.A. en CB S.A. et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CB S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A. de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet à compter de ce jour et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes:
la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE REVISION, EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL, S.à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

La durée de son mandat est fixée à six (6) ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Atlan, C. Louro, M. Dessertenne, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, vol. 28CS, fol. 65, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

M. Thyes-Walch.

(057920.3/233/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

**CB S.A., Société Anonyme,
(anc. BELORIA CLAIRE S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 105.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

M. Thyes-Walch.

(057932.3/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

YORKAN CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.357.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1240 du 3 décembre 2004, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Mersch, en date du 3 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 613 du 25 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(056205.3/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.142.

Complément à la réquisition concernant la réunion du Conseil d'Administration du 9 février 2000

Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 février 2000, accepte la démission du commissaire aux comptes VECO TRUST S.A.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056199.3/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.142.

Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 8 juin 2006

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Angela Cinarelli et nomme en son remplacement Mme Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat s'achèvera avec celui des administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056198.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

MELLON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 117.108.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of May.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NEPTUNE LLC, incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),
represented by Mrs Evelyn Maher, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 25, 2006.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the «Law») as well as by the present articles (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the company is MELLON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the company.

Title II. Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000) divided into two hundred (200) parts of one hundred Pounds Sterling (GBP 100) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, provided that one of them be a manager residing in Luxembourg.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if (i) at least a majority of its members is present either in person or by proxy, and (ii) the Luxembourg resident manager is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of plurality of managers, resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a managers' meeting.

Title IV. General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three-quarters of the company's capital, subject to the provisions of the Law.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. The managers may decide to make distributions of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

The interim financial statements shall be reviewed an auditor appointed by the Company.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Varia

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on 31st of December 2006.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

NEPTUNE LLC, prenamed	200 parts
Total: two hundred parts	200 parts

The parts have been fully paid up to the amount of one hundred Pounds Sterling (GBP 100) per part by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

For the purpose of registration, the capital of GBP 20,000 is valued at 29,197 EUR.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its organization, are estimated at approximately 2,000 EUR.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is fixed at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2) Have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined term:

- Mr Michael A. Bryson, Executive Vice President and Chief Financial Officer of MELLON FINANCIAL CORPORATION, with professional address at 1 Mellon Center - 47th Floor, Pittsburgh, PA 15258 (USA), born in Pittsburgh, Pennsylvania (USA), on December 21st, 1946;

- Mr Robert A. Repetto, Vice President MELLON BANK NA, with professional address at 2 Greenville Crossing, 4001 Kennett Pike, Suite 218, Greenville, Delaware, 19807 (USA), born in Philadelphia, Pennsylvania (USA), on November 18, 1948;

- Mr Eric Vanderkerken, private employee, with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on January 27, 1964.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NEPTUNE LLC, ayant son siège social sis 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA), représentée par Maître Evelyn Maher, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mai 2006.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société sera MELLON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont l'un doit être un gérant résidant à Luxembourg.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si (i) au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration et (ii) le gérant résidant à Luxembourg est présent

en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions confirmées et signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Les gérants peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur la base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte des pertes et profits) qui prouve que la Société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne peut excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (à condition que le bilan annuel relatif à cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Le bilan intérimaire sera vérifié par un commissaire aux comptes nommé par la Société.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la société.

Titre VII. Varia

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

NEPTUNE LLC, prénommée	200 parts sociales
Total: deux cents parts sociales	200 parts sociales

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent livres sterling (GBP 100) par part sociale par un apport en espèces, de sorte que le montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de GBP 20.000 est évalué à 29.197 EUR.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.000 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2) Ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael A. Bryson, Executive Vice President et Chief Financial Officer MELLON FINANCIAL CORPORATION, dont l'adresse professionnelle est située 1 Mellon Center - 47^e étage, Pittsburgh, PA 15258 (USA), né à Pittsburgh, Pennsylvania (USA), le 21 décembre 1946;

- Monsieur Robert A. Repetto, Vice President MELLON BANK NA, dont l'adresse professionnelle est située 2 Greenville Crossing, 4001 Kennett Pike, Suite 218, Greenville, Delaware, 19807 (USA), né à Philadelphia, Pennsylvania (USA), le 18 novembre 1948;

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, né à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 27 janvier 1964.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Maher, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, vol. 154S, fol. 5, case 3. – Reçu 291,97 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

P. Frieders.

(058373.3/212/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

IRRUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 117.113.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company IKANO FINANCE (RUSSIA) S.A., a corporation duly incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, and registered in the Luxembourg trade register under number 106.009 section B,

duly represented by M^e Lydie Beuriot, lawyer, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg,

by virtue of a proxy given on Luxembourg the 8th June 2006,

the said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, decided to incorporate a limited liability corporation (société à responsabilité limitée), the articles of which it has established as follows:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of IRRUS, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any foreign or Luxembourg enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased or decrease by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) to be divided into 800 (eight hundred) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The board of managers is composed of at least one A manager and one B manager, either members or not.

In the event of variation of the number of the managers, the board of managers will always have to be composed of an identical number of manager A and B.

The managers are appointed by the general meeting of members, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The managers may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of managers because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers

and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The company will be bound by the joint signature of one A manager and one B Manager.

The company will be bound by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on December thirty-first two thousand and six (December 31, 2006).

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party declares to have subscribed all the units and they have been fully paid up by a payment in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at six (6), three (3) A managers and three (3) B managers.
- 2) The A managers of the company are:
 - Dennis Edward Fulling, with address at 295, Greenwich street, 353, USA - NY, 10007 New York;
 - Michael James Madden, with address at Ballyvaughan, Portroe, Nenagh, IRL - Country Tipperary;
 - Alexander Semenovitch Belenkiy, with address at 7-24, Festivalnaya str., RUS - 125565 Moscow.
- 3) The B managers of the company are:
 - Birger Hans Viktor Lund, with professional address at 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg;
 - Bo Lars Liljegren, with professional address at Schelevägen 19A, S-223 70 Lund, Sweden;
 - Thomas Johansen, with professional address at Schelevägen 19A, S-223 70 Lund, Sweden.

The mandates of the managers will end immediately after the annual members meeting approving the annual accounts as at December 31, 2006.

- 4) The number of statutory auditors is fixed at one (1).

5) PricewaterhouseCoopers residing in 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014, Luxembourg, has been appointed as statutory auditor.

- 6) The Corporation shall have its registered office at 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatory signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société IKANO FINANCE (RUSSIA) S.A., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg le n° B 106.009,

dûment représentée par Maître Lydie Beuriot, avocat, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 juin 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a décidé de constituer une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de IRRUS, S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à vingt mille d'euros (EUR 20.000,-) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmenté.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et un gérant B, associés ou non associés.

En cas de variation du nombre des gérants, le conseil de gérance devra toujours être composé d'un nombre identique de gérant A et B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

En cas d'une ou plusieurs vacances dans le conseil de gérance pour cause de mort, démission ou autre, les gérants restants peuvent choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'as-

semblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La société est engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

La société sera engagée par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille six (31 décembre 2006).

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a déclaré avoir souscrit toutes les parts sociales et qu'elles ont été payées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants de la société a été fixé à (6), trois (3) gérants A et trois (3) gérants B.
- 2) Les gérants A de la société sont:
 - a) M. Madden Michael James, Chief Executive Officer, avec adresse personnelle à Ballyvaughan, Portroe, Nenagh, Country Tipperary, Ireland;
 - b) M. Dennis Edward Fulling, Chief Financial Officer, avec adresse personnelle au 295 Greenwich street, #353, New York, NY 10007, USA;
 - c) M. Belenkiy Alexander Semenovitch, Legal & Compliance Director, avec adresse personnelle à Festivalnaya str., 7-24, Moscow 125565 Russia.
- 3) Les gérants B de la société sont:
 - a) M. Birger Hans Viktor Lund, Chief Executive Officer, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg;
 - b) M. Bo Lars Liljegen, demeurant professionnellement à Schelevägen 19A, S-223 70 Lund, Sweden;
 - c) M. Thomas Johansen, demeurant professionnellement à Schelevägen 19A, S-223 70 Lund, Sweden.

Le mandat des gérants prendra fin immédiatement après l'assemblée annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

- 4) Le nombre des commissaires aux comptes a été fixé à un (1).
- 5) PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014, Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes.
- 6) Le siège social de la société a été fixé au 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: L. Beuriot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, vol. 153S, fol. 91, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

M. Lecuit.

(058402.3/220/511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

CITE DU SOLEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.

R. C. Luxembourg B 85.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour CITE DU SOLEIL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056164.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

CENTRAL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.499.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signatures.

(056217.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

CREME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 79.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00111, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour CREME S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056165.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

DARAN CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.358.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1239 du 3 décembre 2004, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Mersch, en date du 3 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 613 du 25 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(056206.3/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

GK ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 100.797.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature

Mandataire

(056208.3/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

LUX INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 85.015.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 22 février 2005 que le siège social est transféré avec effet immédiat du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056256.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

74399

DM DIRECT SERVICE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 131.

R. C. Luxembourg B 91.646.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2006

Démission du commissaire:

La démission de VERICOM S.A. au poste de commissaire a été acceptée.

Nomination d'un commissaire:

A été nommée au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008:

- SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l.,

13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 108.281.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056220.3/1185/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

COM. TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 89.702.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature

Mandataire

(056209.3/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

BARTHOLOME-SEYLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8562 Schweich, 32, Sëllerstrooss.

R. C. Luxembourg B 98.100.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Signature

Mandataire

(056210.3/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

GESTION MAGMA S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 55.623.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

GESTION MAGMA S.C.A.

MARFI, S.à r.l. / G. Benedetti

Gérant-Associé Commandité / Gérant-Associé Commandité

(056211.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

74400

COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 72.892.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

FIDUPAR

Signature

(056215.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 72.892.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

FIDUPAR

Signature

(056216.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.482.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(056214.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

LAUZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.450.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(056219.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.
